



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 531918
V001.3

Révision: 19.05.2017

Date d'impression: 21.08.2017

Remplace la version du: 25.11.2016

Bref Power Contre/Tegen Calcaire & Saleté/ Kalk & Vuil

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bref Power Contre/Tegen Calcaire & Saleté/ Kalk & Vuil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
entretien WC

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1 Bus 101
B-1020 Bruxelles/Brussel
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Met. Corr. 1
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseil de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P261 Éviter de respirer les aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acide phosphorique 7664-38-2	231-633-2	01-2119485924-24	>= 1- < 5 %	Corrosifs pour les métaux 1 H290 Corrosion cutanée 1B H314 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302
Acide Citrique 77-92-9	201-069-1	01-2119457026-42	>= 1- < 5 %	Irritation oculaire 2 H319
Acide Lactique 79-33-4	201-196-2	01-2119474164-39	>= 1- < 1,5 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	500-220-1	01-2119488530-36	>= 1- < 1,5 %	Lésions oculaires graves 1 H318
1-Propanaminium, N,N,N-triméthyl-3-[(2- méthyl-1-oxo-2-propényl)amino]-, chlorure, polymer with ethyl 2-propenoate and sodium 2-prope 192003-74-0			>= 0,1- < 2,5 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), puis consulter immédiatement un spécialiste.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

entretien WC

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour

Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
ACIDE PHOSPHORIQUE 7664-38-2		2	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
ACIDE PHOSPHORIQUE 7664-38-2		1	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
ACIDE PHOSPHORIQUE 7664-38-2		1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
ACIDE PHOSPHORIQUE 7664-38-2		2	Valeur Courte Durée		BE/OEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

- | | |
|-------------------|--|
| a) Aspect | liquide
transparent
incolore |
| b) Odeur | frais |
| c) seuil olfactif | Il n'y a pas de données / Non applicable |

d) pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	2,05 - 2,35
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	Pas de point d' éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative Densité (20 °C (68 °F))	1,030 - 1,038 g/cm3
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	1.500 mg/kg		ExpertJudgm.
Acide Citrique 77-92-9	LD50	5.400 mg/kg	souris	OECD 401
Acide Lactique 79-33-4	LD50	3.543 mg/kg	rat	EPA OPP 81-1 (Acute Oral Toxicity)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 423
1-Propanaminium, N,N,N-triméthyl-3-[(2- méthyl-1-oxo-2-propényl)amino]-, chlorure, polymer with ethyl 2-propenoate and sodium 2-prope 192003-74-0				

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 402
Acide Lactique 79-33-4	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity)
CP Acrylate/Méthacrylamidopropyl-Cl Na~ 192003-74-0				

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	5,1 mg/l			ExpertJudgm.
Acide Lactique 79-33-4	LC50	> 7,94 mg/l	4 h	rat	OECD 403
1-Propanaminium, N,N,N-triméthyl-3-[(2- méthyl-1-oxo-2-propényl)amino]-, chlorure, polymer with ethyl 2-propenoate and sodium 2-prope 192003-74-0					

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	Corrosif	24 h	lapins	non spécifié
Acide Citrique 77-92-9	non irritant	4 h	lapins	OECD 404
Acide Lactique 79-33-4	irritant		lapins	OECD 404
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	non irritant	4 h	lapins	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	fortement irritant		lapins	OECD 405
Acide Lactique 79-33-4	fortement irritant		lapins	In vitro
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	fortement irritant		lapins	OECD 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Type de test	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	non sensibilisant	aucune donnée	homme	non spécifié
Acide Lactique 79-33-4	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	EPA OPP 81-6 (Skin Sensitisation)

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD 473
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
Acide Citrique 77-92-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
Acide Citrique 77-92-9	négatif	oral : gavage		rat	OECD 475
	négatif	oral : gavage		rat	EU Method B.22 (Rodent Dominant Lethal Test)
Acide Lactique 79-33-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD 473
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	NOAEL=250 mg/kg	oral : gavage	6 wdaily	rat	OECD 422
Acide Citrique 77-92-9	NOAEL=4.000 mg/kg	oral : gavage	5 ddaily	rat	non spécifié
Acide Lactique 79-33-4	NOAEL=50.000 mg/l	oral : eau sanitaire	13 wdaily	rat	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	NOAEL F1 = >= 500 mg/kg	étude sur une génération oral : gavage	m: 6 weeks; f: ca. 54 days	rat	OECD 422 (Prec)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	LC50	> 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acide Citrique 77-92-9	LC50	> 250 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Acide Lactique 79-33-4	LC50	320 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	LC50	> 100 - 500 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	EC50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide Citrique 77-92-9	EC50	275 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié
Acide Lactique 79-33-4	EC50	240 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	EC50	20 mg/l	48 h	Daphnia magna	non spécifié

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	EC50	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide Citrique 77-92-9	EC50	> 640 mg/l	7 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide Lactique 79-33-4	NOEC	1.9 g/l	70 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	3.5 g/l	70 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	EC0	5,7 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
	EC50	21 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	facilement biodégradable	aérobie	79 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Acide Lactique 79-33-4	facilement biodégradable		> 60 %	OECD 301 A - F
D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glucosides 68515-73-1	facilement biodégradable	aucune donnée	> 60 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	-1,72				20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient) OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Acide Lactique 79-33-4	-0,62					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	1760
RID	1760
ADN	1760
IMDG	1760
IATA	1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide phosphorique,Acide formique)
RID	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide phosphorique,Acide formique)
ADN	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide phosphorique,Acide formique)
IMDG	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Phosphoric acid,Formic acid)
IATA	Corrosive liquid, n.o.s. (Phosphoric acid,Formic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	IMDG-Code: Segregation group 1- Acids
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Limonene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1: New address Belgium à la ou aux sections :